



**RÉUNION EXTRAORDINAIRE
DU COMITÉ PLÉNIER**

Procès-verbal

le lundi 11 mars 2024
19 h 00

PRÉSENTS	M. Georges R. Savoie M. Philippe Allain Mad. Albertine Savoie M. Denis Doiron (à distance) M. Eymard Savoie M. Michael Comeau
AUTRES	M. Jeannot Doiron, directeur général et Greffier municipal

1. Ouverture de la réunion

M. le maire procède à l'ouverture de la réunion extraordinaire du comité plénier à 19h04.

2. Vérification du quorum

M. le maire s'assure que le quorum soit atteint.

3. Adoption de l'ordre du jour

Proposé par M. Denis Doiron

Appuyé par M. Michael Comeau

Que l'ordre du jour de la réunion extraordinaire du comité plénier du 11 mars 2024 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

4. Déclaration de conflit d'intérêt.

Aucune déclaration.

5. Recommandations émanant de l'administration

5.1 Présentation par l'équipe de recherche Valorès; (l'évaluation des risques d'inondation côtière pour les bâtiments et les infrastructures).

La présentation par l'équipe Valorès, l'évaluation des risques d'inondation côtière pour les bâtiments et les infrastructures est remise au 8 avril 2024.

5.2 Évaluation de l'appel d'offres pour la construction de la rue Ross.

Proposé par M. Denis Doiron

Appuyé par M. Philippe Allain

Que le comité plénier recommande au conseil municipal d'accepter de procéder avec l'appel d'offres pour l'amélioration de la rue Ross (partie 2) Projet TP 24-01.

ADOPTÉ

5.3 Évaluation du contrat pour la présentation du spectacle bénéfique du Sportplex.

Proposé par Mad. Albertine Savoie

Appuyé par M. Philippe Allain

Que le comité plénier recommande au conseil municipal d'accepter l'entente développée entre l'entreprise OJKM (promoteur) et la municipalité de Neguac (propriétaire) pour la présentation d'un spectacle bénéfique pour le Sportplex de Neguac le 14 septembre 2024.

ADOPTÉ

5.4 Dossier ressource humaine.

Proposé par M. Denis Doiron

Appuyé par M. Michael Comeau

De se constituer en comité à huis clos, à 19h18.

ADOPTÉ

Proposé par Mad. Albertine Savoie
Appuyé par M. Denis Doiron

De revenir en réunion ordinaire à 20h08.

ADOPTÉ

6. Levée d'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, M. Denis Doiron, propose l'ajournement à 20h14.

Le procès-verbal du 11 mars 2024 a été révisé et adopté par le conseil municipal le 18 mars 2024.

Mad. Jessica Robichaud MacKnight,
greffière municipal

M. Georges R. Savoie, Maire